

# INSCRIPTION EN LIGNE COURSE NATURE DE BADEN - MERCREDI 1<sup>er</sup> MAI 2024

## REGLEMENT

La Course Nature de Baden se déroulera le mercredi 1<sup>er</sup> Mai 2024.  
Elle est organisée par le comité des fêtes de Baden avec le concours de la ville de Baden.

Trois épreuves au programme :

- Départ 9 h 30 - Distance 20 Km
- Départ 9 h 45 - Distance 10 Km
- Départ 9 h 50 - Courses enfants 1 000 m & 2024 m (

### Concurrents

Toutes personnes, licenciées ou non, hommes et femmes, né(e)s en 2008 et avant (**pour les 10 km**) et né(e)s en 2006 et avant (**pour les 20 km**) peuvent participer.  
Pour les mineurs, l'autorisation parentale est obligatoire. Elle ne se substitue pas au certificat médical ou à la licence.

### Inscriptions

Ouverture des inscriptions le 1<sup>er</sup> mars auprès de [www.sportinnovation.fr](http://www.sportinnovation.fr)

Dans un souci environnemental, l'organisation a décidé de limiter le nombre de participants à 500 :

- 300 sur les 10 km
- 200 sur les 20 km

**Aucune inscription sur place le 1<sup>er</sup> mai ne sera possible.**

### Tarifs

- 10 € pour les 10 km
- 16 € pour les 20 km
- Gratuit pour les courses enfants (1 000 m & 2024 m)  
(Inscription sur place pour les courses enfants)

**Clôture des Inscriptions** en ligne : Lundi 29 avril à 12 h 00

**Aucune inscription sur place**

### Retrait des dossards

Salle du Tumulus à Baden le mercredi 1<sup>er</sup> Mai de 7 h 00 à 9 h 20.

Attention, votre dossard ne sera remis que si votre dossier est complet et votre "Inscription validée".

Les dossards devront être fixés par quatre épingles et ne devront en aucun cas être réduits, ni découpés, ni pliés sous peine de disqualification.

### Certificats Médicaux

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running **délivrée par la FFA, ou d'un** « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);

- **ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :**

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

- **ou d'un certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie.

• ou d'un **Parcours Prévention Santé (PPS)** datant de moins de 3 mois. Pour réaliser votre PPS voir <https://pps.athle.fr/>

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

**Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.**

**ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucun dossard ne pourra être remis si l'inscription est incomplète en ce qui concerne le justificatif médical qui doit être conforme au règlement FFA selon la liste indiquée ci-dessus.**

#### **Rétrocession de Dossard Interdite**

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

#### **Ravitaillement**

Un point de ravitaillement liquide est prévu sur le parcours des deux courses et ravitaillement à l'arrivée.

#### **Classement & Récompenses**

Conformément aux recommandations seuls les premiers hommes et femmes seront récompensés  
Un cadeau souvenir sera remis à chaque participant.

#### **Droit d'Image**

Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de sa participation à la course nature de Baden, du 1<sup>er</sup> mai 2023, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

#### **Annulation Course**

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

#### **Assurance Organisation**

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

#### **Environnement**

Le circuit empruntant des endroits sensibles : les sentiers du Golfe qui sont partie intégrante du Parc Naturel Régional, les concurrents devront être très respectueux de l'environnement et ne laisser aucune trace de leur passage. Toute personne surprise à jeter des déchets sera exclue de la course.

#### **Accompagnateurs**

Pour des raisons de sécurité, aucun accompagnateur en marchant, en courant, à vélo, à rollers ou par tout autre moyen, quelque soit son âge, n'est autorisé sur le circuit de la course.

*Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant. Vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires.*

Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations concernant la Course Nature de Baden.